

## PRISE EN CHARGE DES SOINS LA SECURITE SOCIALE

L'affiliation à la sécurité sociale est **obligatoire** pour tout étudiant résidant plus de trois mois en France.

### ☒ étudiants de moins de 28 ans :

La cotisation est payée lors de l'inscription universitaire et un choix entre deux organismes payeurs (LMDE ou SMERRA) devra être fait. Le montant de cette cotisation est de 211 € pour 2013/2014.

Vous devez remettre à l'organisme choisi, dès réception, une copie de votre titre de séjour (visa étudiant + vignette OFII) ainsi que de votre extrait d'acte de naissance afin de permettre la demande de votre carte de sécurité sociale, appelée **carte vitale**, qui vous servira pour être soigné.

### ☒ étudiants de plus de 28 ans :

⇒ Vous devez souscrire à une **assurance volontaire personnelle**, soit auprès de la CPAM, soit auprès d'une assurance médicale privée.

⇒ **Vous pouvez solliciter auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy de Dôme une Couverture Maladie Universelle de base, gratuite en fonction de vos ressources. Elle est établie pour un an** et il faudra reconstituer votre dossier 2 mois avant cette échéance.

**Plafond de ressources pour la CMU de Base (2013) : 9534€/an pour une personne.**

## LA MUTUELLE COMPLEMENTAIRE

La Sécurité Sociale ne prenant pas tout en charge, vous pouvez souscrire à une mutuelle complémentaire. La souscription n'est pas obligatoire, mais **fortement conseillée** si vous souhaitez une meilleure prise en charge de votre santé et des remboursements de vos dépenses (frais de lunettes, consultations chez un spécialiste, hospitalisations...).

⇒ Vous pouvez vous adresser aux mutuelles étudiantes ou à des organismes privés.

⇒ **Vous pouvez solliciter auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy de Dôme une Couverture Maladie Universelle complémentaire, gratuite en fonction de vos ressources.** Cette couverture complémentaire sera également établie **pour un an et renouvelable.**

**Plafond de ressources pour la CMU complémentaire (2013) : 8593€/an pour une personne.**

### Contacts utiles :

CPAM  
Centre Santé Solidarité  
Cité administrative  
Rue Pélissier  
63100 Clermont-fd  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

LMDE : 3260 dites LMDE  
[www.lmde.com](http://www.lmde.com)  
SMERRA : 04.73.35.16.95  
[www.smerra.fr](http://www.smerra.fr)

Service de Santé Universitaire  
25 Rue Etienne Dolet  
63000 Clermont-Ferrand  
<http://sante.clermont-universite.fr>  
04.73.34.97.20